

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
 08 avril 2026

DATE DE CONVOCATION
 02 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE
 10 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	31
PROCURATION(S)	2
VOTANTS	33
QUORUM	17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
 Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **HUIT AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
 Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK, CADEIA, VINCENT, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC et GUILLON.

Était absent : M. NDIAYE

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE.

Mme Fadilla BENAMARA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, MARQUE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, BEAUTE, ZAPPIA, BRENA.

Délibération n°08

FINANCES - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2026

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale 2026 ont été notifiées aux collectivités territoriales le 24 mars 2026.

Pour l'année 2026, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et locaux industriels, servant de *base* de calcul pour la *taxe foncière*, atteint +0,8 %.

L'augmentation de la base globale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), connaît une évolution de +1,3 %.

	Bases effectives 2025	Bases prévisionnelles 2026	Variation bases 2025/2026	Proposition taux	Produits attendus
Taxe foncière bâties (TFB)	27 775 007	28 138 000	1,31%	60,48	17 017 862
Taxe foncière non bâties (TFB)	280 803	280 400	-0,14%	92,84	260 323
Taxe d'habitation (TH)	90 269	68 600	-24,00%	17,42	11 950
<i>Coefficient correcteur</i>					5 933 562
Total					11 356 573

Accusé de réception en préfecture
 027-212707012-20260408-D-26-04-08-DE
 Date de télétransmission : 10/04/2026
 Date de réception préfecture : 10/04/2026

Le montant total du produit de la fiscalité directe locale, après l'effet du coefficient correcteur s'établit **pour l'année 2026 à 11 356 573€.**

Depuis 2021, une allocation est versée aux communes et EPCI, pour compenser l'abattement de 50 % appliqué sur la base imposable des établissements industriels.

Pour 2026, aux termes de l'article 129 de la loi de finances pour 2026, cette allocation est **minorée de 19,3 %**. Un plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de l'année précédente, est prévue mais n'a pas été intégrée lors de la notification de l'état des produits prévisionnels pour 2026 annexée à la présente délibération.

Dans l'attente d'une notification rectificative, la perte de recette pour la Ville est estimée à près de 1M€.

Il est proposé au Conseil municipal, conformément au rapport d'Orientations Budgétaires 2026 et **pour la 26^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition**, et de voter les taux comme suit :

Désignation des taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	60.48 %	60,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,84 %	92,84 %
Taxe d'habitation	17.42 %	17.42 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

- **31 voix pour**
- **1 abstention (Lény Rabotot)**

- **APPROUVE** la délibération proposée par M. Jean-Jacques Coquelet.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET





COMMUNE : 701 VAL DE REUIL
 ARRONDISSEMENT : 27 LES ANDELYS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DES ANDELYS

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	27 775 007	60,48	122,55	28 138 000	17 017 862	60,48	17 017 862
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	280 803	92,84	129,18	280 400	260 323	92,84	260 323
Taxe d'habitation (TH)	90 269	17,42	52,04	68 600	11 950	17,42	11 950
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	17 290 135	17 290 135		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition provisionnelles 2026 >>>	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3) >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	17 290 135

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	Produit total souhaité =		
Taxe d'habitation (TH)	17 290 135		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0			7 334 241	0	1 301	-5 933 562	11	1 401 980

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
17 290 135		1 401 980		18 692 115

À EVREUX

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 BRUNO MAUCHAUFFEE

Le 10 AVRIL 2026
 Pour la Commune,
 Le Maire,
 Marc-Antoine JAMET

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 701 VAL DE REUIL
 ARRONDISSEMENT : 27 LES ANDELYS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DES ANDELYS

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	2 624	a. Par le conseil municipal	16 401 391	a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	328 318	b. Par la loi		b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	6 945 838	Taxe foncière sur le non bâti :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	43 017	a. Par le conseil municipal	29 018	d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
		c. Par la loi (autres)	12	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :	14 444	Cotisation foncière des entreprises :		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
a. Dotations pour perte de THLV		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotations pour recentrage THRS					
c. Mayotte	>>>				
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	68 600	a. TVA compensant la TH	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA compensant la CVAE	0
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-22 174	c. Coefficient correcteur	0,768445
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	40,24
		e. Correction des bases MTHRS	>>>	e. Taux FB département 2020	20,24
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
6.1. TAUX PLAFONDS		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :			
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	
	national 12	14	15	16	
	départemental 13	122,55	>>>	122,55	>>>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	49,02	>>>	129,18	>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,78	2,77	52,04	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,45	7,14	>>>	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	11,32		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majoration	>>>		24,22

Accusé de réception en préfecture
 027-212707012-20260009-2026-04-01-40
 Date de télétransmission : 07/04/2026
 Date de réception préfecture : 07/04/2026